



Paris, le 21 novembre 2006

RÉPONSE À LA « LETTRE OUVERTE DU DG »

A M. Bruno PARENT
Directeur Général des Impôts

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons pris connaissance de votre « lettre ouverte » aux secrétaires généraux des organisations syndicales SNUI, SNADGI CGT, SGI FO, CFTD Impôts, UNSA Impôts et CTFC Impôts en date du 17 novembre 2006.

Par ce courrier, vous nous indiquez que vous ne voulez pas vous résigner à une situation de blocage résultant de notre « position de principe » concernant « l'exigence posée d'un retrait préalable de la fiche 3 ».

Vous débutez votre « lettre ouverte » par ces termes : « Je reviens une nouvelle fois vers vous sur le sujet du groupe d'études « mutations » qui fait débat entre nous depuis plusieurs semaines ». D'une part, vous laissez, ainsi entendre, à destination des agents de la DGI que la direction générale aurait récemment découvert les oppositions exprimées par les organisations syndicales à vos orientations en matière de gestion des personnels et que nous qualifions de déréglementation. D'autre part, vous évoquez le caractère d'urgence à renouer le dialogue pour permettre d'élaborer l'instruction officielle sur les mutations.

En premier lieu, les organisations syndicales entendent vous rappeler divers événements qui se sont déroulés depuis le printemps dernier (soit il y a plus de 6 mois et non quelques semaines !) et qui ont été autant d'expressions des représentants des personnels qui ne laissent aucun doute sur notre opposition à vos velléités de déréglementation. Ainsi, dès la publication des mouvements généraux (particulièrement du mouvement C), les organisations syndicales vous avaient interpellé sur divers sujets (audience accordée par M. Fenet le 15 mai 2006).

Tous ces points nous avaient conduit fin mai à une nouvelle demande de rencontre avec vous-même. Et lors de l'audience que vous nous aviez accordée le 10 juillet nous avons largement réitéré beaucoup de nos questions et inquiétudes sur tous ces sujets.

En deuxième lieu, lors de l'ouverture du groupe d'études « Mutations » le 16 octobre, toutes les organisations syndicales soussignées vous ont explicitement interpellé sur la nécessité de retirer la fiche 3 et ses dispositions afin de pouvoir utilement poursuivre nos travaux. Ce retrait d'une fiche sur un « corpus » de 19 fiches constituait et constitue toujours un préalable à la poursuite de nos réunions. Le refus catégorique exprimé ce jour-là par votre représentant nous a conduit à une nouvelle demande d'audience auprès de vous.

Le 20 octobre dernier, le Directeur Général Adjoint recevait les organisations syndicales et malgré nos échanges au cours desquels les représentants des personnels se voulaient porteurs d'une recherche de consensus, la réponse a été l'expression d'un nouveau refus.

Ce sont autant de rendez-vous manqués du dialogue social qui sont à mettre à votre passif et non à celui des syndicats. Le CTPC du 14 novembre dernier aurait dû vous permettre d'ouvrir la négociation. Cela n'a pas été le cas.

En dernier lieu, Monsieur le Directeur Général, votre courrier du 17 novembre dernier ne démontre en rien votre volonté d'évoluer concrètement dans votre conception du dialogue social.

Concernant le groupe d'étude « mutations », sujet unique de votre courrier, votre proposition de débat écartant la fiche n° 3 des autres fiches, démontre qu'à vos yeux celle-ci n'est plus indispensable à la rédaction de l'instruction. En conséquence, et afin que le groupe d'étude puisse enfin se dérouler, nous réitérons notre demande de retrait de cette fiche.

Par ailleurs, nous sommes toujours prêts à une rencontre rapide afin d'entamer un cycle de négociations sur les règles de gestion, la rémunération (régimes indemnitaires), les conditions de vie au travail et l'emploi, sujets qui étaient au cœur de la mobilisation des agents des impôts en grève à plus de 40 % le 14 novembre. Votre courrier ignore ces éléments essentiels du conflit en cours pour lesquels l'intersyndicale appelle de nouveau les agents à la grève le 30 novembre.

Nous vous prions, Monsieur le Directeur Général, de croire à l'expression de notre parfaite considération.

Serge COLIN, Jean-Robert SZKLARZ, Jean-Pierre THEVENEUX, Denis GREGOIRE, Hervé PAPIN, François BOS, secrétaires généraux des organisations syndicales de la DGI.